



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 029-212901615-20250303-DCM2025_1_4-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

EXCUSEE : Mme CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : Mme Corinne MARTIN

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
PRESENTS A LA SEANCE : 19
DATE DE LA CONVOCATION : 25 FEVRIER 2025
DATE D'AFFICHAGE : 26 FEVRIER 2025

DCM N°2025-1-4

Objet : Cession Route de Pont Coulouffant au profit de l'indivision BODIVIT

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Par délibération n° 2024-4-44 du 14 octobre 2024, la Commune de Pleuven a accepté de céder 45 m² du domaine public située route de Pont Coulouffant au profit de l'indivision BODIVIT.

Suite à la consultation du service des domaines, le prix au m² pourrait être fixée à 20 €.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents

- **Décide de céder 45 m² du domaine public en bordure des parcelles AA 287 et AA288 – Route de Pont Coulouffant au profit de l'indivision BODIVIT,**
- **Fixe le prix du m² à 20 €,**
- **Précise que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge des acquéreurs,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et tout document relatif à la question.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire
David DEL NERO

